



FICHE SANITAIRE D'INSCRIPTION

Cette fiche sera détruite 15 jours après la date du concours.

DATE :	LIEU DU CONCOURS :
--------	--------------------

Licence	Nom Prénom	Email ou téléphone	Type de Pass (vaccin, test, recouvrement)	Date de réalisation

• Consignes sanitaires au 9 août 2021

PASS SANITAIRE

Présentation obligatoire du Pass sanitaire (schéma vaccinal complet, test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h, ou certificat de rétablissement de la COVID-19). L'organisateur de l'activité doit désigner une personne responsable des contrôles du pass. Cette personne doit tenir un registre indiquant les jours et horaires des contrôles effectués. Les équipements en accès libre ou en autonomie ne sont pas soumis au contrôle du Pass sanitaire.

Sont concernés par le Pass sanitaire :

- Les personnes majeures
- Les personnes mineures âgées de 12 à 17 ans, à partir du 30 septembre 2021

Sont exemptés du Pass sanitaire :

- Les mineurs et majeurs dans le cadre du sport scolaire, universitaire ou de la formation professionnelle.
- Les mineurs âgées de 12 à 17 ans jusqu'au 30 septembre 2021
- Les bénévoles et salariés majeurs jusqu'au 30 août 2021

MASQUE

Le port du masque n'est pas obligatoire en extérieur. Il est conseillé en intérieur dès lors qu'on ne pratique pas (public, bénévoles). Un arrêté préfectoral peut néanmoins rendre le port du masque obligatoire. Renseignez-vous.

VESTIAIRES

Les vestiaires individuels et collectifs sont ouverts

RESTAURATION, BUVETTE

Protocole Hôtel Café Restaurant (HCR) applicable.